



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALLOCATIONS DE POST-DOCTORAT

IRSEM Europe

2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 10 novembre 2023
(Envoi des dossiers par voie numérique)**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (mention de double nationalité le cas échéant) :

N° de sécurité sociale :

Téléphone :

Mail :

Adresse personnelle :

Titre du projet de post-doctorat :

Université de rattachement :

Date de soutenance de la thèse :

Appréciation du jury :

Nom et prénom du directeur de thèse :

Laboratoire de rattachement :

Cotutelle, le cas échéant (nom du co-directeur et du laboratoire) :

MODALITES D'ATTRIBUTION

Le ministère des Armées attribue jusqu'à deux allocations postdoctorales par an, dans le cadre de son programme *IRSEM Europe*. Ce programme a pour objectif de financer un **séjour de douze mois maximum au sein de l'antenne *IRSEM Europe*, située à Bruxelles (Belgique)** pour un **post-doctorant** engagé sur un projet de recherche portant sur **des enjeux de sécurité et de défense**, quelle que soit la **discipline universitaire en sciences humaines et sociales**. Une priorité sera accordée aux candidatures qui démontrent la plus-value d'un ancrage bruxellois tout au long du post-doctorat. Le programme est suivi scientifiquement par l'Institut de Recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) dont l'autorité de tutelle est la Direction générale des Relations internationale et de la stratégie (DGRIS).

Peut faire acte de candidature tout docteur français ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne, ayant soutenu sa thèse avec succès dans une université française (avec ou sans cotutelle, française ou étrangère) ou dans une université étrangère avec une cotutelle française, au cours des cinq années précédant sa candidature.

1. Le candidat post-doctorant, rattaché à un laboratoire universitaire français, propose un projet de recherche postdoctorale. Cette proposition doit être argumentée et justifiée par l'intérêt scientifique et méthodologique du projet de recherche.
2. Les dossiers de candidature sont évalués par des chercheurs affiliés à l'IRSEM. Ces chercheurs rendent un avis scientifique sur les dossiers de candidature.
3. Les dossiers de candidature sont par la suite sélectionnés par une commission constituée de représentants du ministère des Armées, suivant les critères suivants :
 - l'avis scientifique des chercheurs affiliés à l'IRSEM sur le projet de recherche ;
 - la qualité de la thèse et des travaux de recherche précédemment menés ;
 - la pertinence du projet de recherche au regard des sujets d'intérêt du ministère des Armées ;
 - la pertinence du projet professionnel du candidat ;
 - la pertinence du sujet au regard de l'activité du centre d'accueil ;
 - la qualité de l'encadrement.
4. L'université est tenue d'établir un contrat postdoctoral au post-doctorant retenu dans le cadre de ce programme. L'université signe une convention avec la DGRIS afin de permettre la mise en place du financement. L'université et le post-doctorant signent la charte des post-doctorants *IRSEM Europe* précisant les engagements de chacune des parties. Les modèles de convention et de charte peuvent être retirés auprès de la DGRIS¹, afin que chaque partie connaisse ses obligations et droits avant la sélection.
5. La DGRIS verse une allocation à l'organisme français de rattachement du post-doctorant, permettant à l'université de salarier le post-doctorant pendant douze mois maximum, pour une **rémunération brute mensuelle minimum de 2 900 €**.

Le candidat doit s'être assuré de la **faisabilité de son départ auprès de son laboratoire de rattachement français et de son accueil auprès du centre d'accueil** avant le dépôt de sa candidature.

Le candidat doit s'être également assuré auprès de son université et avant le dépôt de sa candidature, que cette dernière remplit les conditions permettant la signature de la convention de financement.

¹ A l'adresse suivante : dgris-dric-tfi.trait.fct@intra.def.gouv.fr /
(en copie) dgris-dric.charge-mission.fct@intra.def.gouv.fr

Pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le candidat est informé qu'en fonction de son sujet de post-doctorat et de la nécessité d'accès à certains terrains ou données, il pourra faire l'objet d'un contrôle élémentaire, d'une décision d'agrément ou d'une procédure d'habilitation. La non-validation de ces éléments peut entraîner la résiliation de plein droit de la convention de financement de post-doctorat par la DGRIS, dans le cas où cette non-validation compromettrait la tenue même du projet.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- ✓ Le présent dossier de candidature, dûment complété **par le candidat**
- ✓ Une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, *times new roman* ou *arial*, interligne simple) du projet postdoctoral, exposant :
 - la question de recherche,
 - les objectifs,
 - la méthodologie,
 - l'intérêt de l'approche scientifique choisie pour le ministère des Armées
- ✓ Une liste des publications et des travaux du candidat
- ✓ Un *curriculum vitae* détaillé du candidat (sans photographie)
- ✓ Le diplôme de thèse ou l'attestation de soutenance à venir (la soutenance devra se tenir **avant décembre 2023**) rédigée par le directeur de thèse
- ✓ Le rapport de soutenance de la thèse, le cas échéant
- ✓ Une lettre d'appréciation rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse
- ✓ Une lettre du laboratoire universitaire français de rattachement portant engagement à l'envoi du candidat dans le centre d'accueil pour une durée de **douze mois maximum**
- ✓ Une publication ou un extrait de la thèse (20 pages), au choix du candidat

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINE
--

CALENDRIER

- 2 octobre 2023 – début de la campagne d’allocations postdoctorales *IRSEM Europe*
- **10 novembre 2023 – date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie électronique)**
- Novembre 2023 – première phase de sélection des allocations de post-doctorat : sélection sur dossier par la commission de sélection
- Novembre 2023 – seconde phase de sélection des allocations de post-doctorat : audition des candidats retenus en première phase par la commission de sélection
- Décembre 2023 – notification des lauréats puis signature des conventions de financement par l’université de rattachement et signature des chartes *IRSEM Europe* par les lauréats

Ce dossier et toutes les pièces constitutives doivent être envoyés avant le 10 novembre 2023

Par voie électronique doublée d’un envoi via France Transfert² au besoin à :
dgris-dric-tfi.trait.fct@intradef.gouv.fr
(copie) dgris-dric.charge-mission.fct@intradef.gouv.fr

La validation des dossiers de candidature est effective lorsque que le candidat a reçu un accusé-réception par courriel.

² <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/>

PROJET POSTDOCTORAL

PRESENTATION GENERALE DU PROJET POSTDOCTORAL :

À joindre à ce dossier, une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, times new roman ou arial, interligne simple, bibliographie incluse) du projet de recherche postdoctorale, exposant la question de recherche, les objectifs, la méthodologie et l'intérêt pour le ministère des Armées de l'approche scientifique choisie.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature et m'engage à informer la DGRIS de tout changement relatif à ma situation.

A , *le*

Signature du candidat

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement, du droit de retirer votre consentement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Les demandes d'exercice des droits concernant les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre de ce formulaire peuvent être communiquées par courrier postal à la DGRIS au 60 boulevard du Général Martial Valin 75509 Paris Cedex 15, et par voie électronique au délégué à la protection des données du ministère des Armées, dont la fonction est assurée par la directrice des affaires juridiques : daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr (copie : dgris-dric-tfi.trait.fct@intradef.gouv.fr/dgris-dric.charge-mission.fct@intradef.gouv.fr).